



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Réponse de la Ministre de la Digitalisation à la question parlementaire n° 1434 du 25 octobre 2024 de Monsieur le Député Meris Sehovic.

En réponse à la question de l'honorable député, je peux confirmer qu'il y effectivement eu un problème de faible envergure en relation avec les formulaires de retour d'expérience en langue allemande et anglaise publiés sur le site LU-Alert.

Les équipes du CTIE ont été notifiées d'un problème le 22/10/2024 à 11h25. En l'espèce il s'agissait d'un problème lié au caching et non pas d'une fuite de base de données. La configuration de l'outil de caching, qui est utilisé afin de garantir une haute disponibilité du site internet, a été adaptée pour les formulaires concernés. A 12h54, le correctif a été apporté et le problème a été résolu.

Depuis la mise en ligne des formulaires concernés (formulaires en langue allemande et anglaise uniquement) jusqu'à la correction du problème, 16 personnes ont éventuellement pu consulter le contenu du formulaire de la personne qui les a directement précédées.

En l'espèce, l'information des personnes concernées ne s'est pas révélée nécessaire conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données.

En effet, l'analyse de l'incident effectué sur base de critères objectifs a démontré que la violation de la confidentialité des données à caractère personnel n'a pas engendré de risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, compte tenu notamment de la courte période de la violation, du caractère non-sensible des données divulguées, du petit volume des données divulguées et du nombre réduit des personnes concernées.

Luxembourg, le 22/11/2024.

La Ministre de la Digitalisation

(s.) Stéphanie Obertin